

La délégation départementale du Puy-de-Dôme

Affaire suivie par :  
Laurence SURREL  
Service santé environnement  
laurence.surrel@ars.sante.fr

Réf : 133706

Clermont-Ferrand, le 29 JUIN 2020

DREAL AUVERGNE-RHONE-ALPES  
Service EHN-PEH  
69453 LYON Cedex 06

A l'attention de Mme MULHAUS

Objet : DAOTM pour 4 forages profonds exploratoires sur la commune de SAINT-PIERRE-ROCHE

Réf. : Votre transmission du 18 février 2020 - SEHN-20-PPEH-163-MN

PJ : 1 – Avis hydrogéologique de M. Pierre BOIVIN, 21 juin 2020

Suite à votre consultation visée en référence et à mon avis du 30 mars 2020, M. BOIVIN, hydrogéologue agréé, a été nommé pour émettre un avis sur le projet et a rendu son avis.

Vous trouverez son avis ci-joint. Il conclut que l'impact du chantier sur les eaux profondes et de surface semble limité, à condition que les mesures annoncées de sécurité et de traitement soient effectivement mises en œuvre.

L'approvisionnement en eau du chantier ne pouvant pas être assuré par le réseau public et le puits privé à proximité du site, cet approvisionnement ne sera possible que par un pompage direct dans la Miouze. Sur ce point, l'avis de la police de l'eau doit être sollicité.

En outre, l'hydrogéologue agréé formule des recommandations concernant notamment :

- Le dégazage du CO<sub>2</sub>
- Le suivi des rejets d'eaux vers le milieu naturel pendant la phase chantier et un contrôle par un hydrogéologue agréé.

Sous réserve du respect des préconisations de l'hydrogéologue agréé dans son avis du 21 juin 2020, j'émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers pour 4 forages exploratoires sur la commune de SAINT-PIERRE-ROCHE de la société TLS Géothermics.

Pour le directeur général et par délégation,  
Pour le directeur départemental du Puy-de-Dôme,  
Le responsable du pôle santé publique



Gilles BIDET

Pour information :

DDT du Puy-de-Dôme – Service Eau Environnement Forêt – Bureau police de l'eau



